

Processus de Barcelone : l'UNICE et l'UMCE joignent leurs forces

Valence, le 22 avril 2002 – A l'occasion de la cinquième Conférence euro-méditerranéenne (Barcelone V), l'UMCE et l'UNICE, porte-parole respectivement des entreprises sud-méditerranéennes et européennes, ont présenté, ce jour, au ministre espagnol des Affaires étrangères et Président en exercice du Conseil de l'Union européenne, M. Josep Piqué, les recommandations conjointes des milieux d'affaires euro-méditerranéens pour la relance du processus de Barcelone. Celles-ci ont été définies à l'occasion du 5^{ème} Sommet euro-méditerranéen des milieux d'affaires, qui s'est tenu à Istanbul les 1 et 2 mars dernier.

M. François Perigot, Président honoraire de l'UNICE et son Représentant Spécial pour la Méditerranée a déclaré « Les résultats obtenus à ce jour sont trop limités. L'objectif d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne en 2010 ne sera possible sans la manifestation d'une détermination forte des gouvernements impliqués. Des engagements clairs et précis doivent être pris à Valence. »

Le Président de l'UMCE, M. Chami, Président du Patronat marocain, a quant à lui souligné le rôle important que les entreprises jouent comme acteurs des transformations économiques et sociales profondes que nécessitent la mise en place et le succès de la zone de libre échange. Dans cette perspective il a indiqué que « les membres de l'UMCE sont prêts à jouer pleinement leur rôle tant auprès des entreprises que de leurs administrations respectives. » Les deux présidents ont insisté sur l'importance de renforcer, de façon significative et dans les meilleurs délais, les échanges sud-sud, condition incontournable de l'intégration économique du sud et du nord de la Méditerranée.

La rencontre d'aujourd'hui s'inscrit dans la ligne de celles du 19 mars à Tolède avec les ministres du commerce et de celle du 10 avril à Malaga avec les ministres de l'industrie.

L'UNICE, l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe est la voix des milieux d'affaires européens. Elle regroupe 34 organisations industrielles et d'employeurs de 27 pays.

L'UMCE, l'Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises établie le 1^{er} mars 2002, est l'organisation qui regroupe les principales organisations professionnelles horizontales des 12 pays partenaires méditerranéens¹.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

M. Mouhcine Ayouche, CGEM, tél. : 00212 22 25 26 96, e-mail : cgem@iam.net.ma

M. Paolo Nicoletti, UNIMED, tél. : 0032 2 237 65 72, e-mail: unimed@unice.be

Mme Monique Julien, UNICE, tél. : 0032 2 237 64 22, e-mail: rex@unice.be

¹ L'UMCE a été créée dans le cadre du projet « UNIMED Business Network », géré par l'UNICE et co-financé par le programme MEDA, qui vise au renforcement des organisations patronales des pays partenaires méditerranéens et à leur mise en réseau avec leurs homologues de l'Union européenne.